

Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Chef du Département fédéral
de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication
Palais fédéral est
3003 Berne

Par courriel (en Word et PDF) :
tp-secretariat@bakom.admin.ch

Réf. : 26_COU_4983

Lausanne, le 9 septembre 2026

**Renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces
(révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications)
Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie d'avoir sollicité son avis dans le cadre de la procédure de consultation relative au renforcement de la sécurité des réseaux et protection contre les cybermenaces (révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications).

Il a pris connaissance du projet et accueille favorablement les mesures proposées pour renforcer la sécurité, la résilience et la souveraineté des infrastructures nationales de télécommunication. Il salue notamment l'introduction des principes de sécurité dès la conception (*Secure by Design*) et de sécurité par défaut (*Secure by Default*), le renforcement des capacités de détection des cyberattaques ainsi que l'amélioration de la coopération et de l'échange d'informations entre les opérateurs de télécommunication et la Confédération.

Le Conseil d'Etat relève également positivement les dispositions visant à réduire les dépendances présentant un risque pour la Suisse. L'exploitation sur le territoire national de certaines fonctions critiques, telles que les centres d'opérations réseau (NOC) et les centres d'opérations de sécurité (SOC), devrait contribuer à améliorer la maîtrise et la résilience des infrastructures de télécommunication.

Les mesures destinées à mieux protéger les utilisateurs contre les fraudes et les cybermenaces sont aussi particulièrement saluées. Les nouvelles possibilités de blocage des numéros de téléphone, des raccordements et des noms de domaine suisses utilisés de manière frauduleuse, ainsi que la coopération prévue entre l'Office fédéral de la police, l'Office fédéral de la cybersécurité et les opérateurs concernés, devraient permettre d'intervenir plus rapidement contre l'usurpation de numéros de téléphone (*spoofing*), les appels frauduleux et les autres utilisations abusives des ressources d'adressage. Le Canton de Vaud constate régulièrement les conséquences des lacunes actuelles et attend dès lors de ces dispositions qu'elles produisent des effets concrets pour la protection de la population.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat vous adresse en annexe de ce courrier différentes remarques et observations sur le projet.

En conclusion, le Conseil d'Etat peut soutenir le projet de révision partielle de la loi sur les télécommunications mis en consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT
LA PRESIDENTE LE CHANCELIER

Lh

Christelle Luisier Brodard



Michel Staffoni

Copies

- Direction générale du numérique et des systèmes d'information
- Office des affaires extérieures